

Références : Décret du 8 avril 2002

Arrêté du 27 juillet 2010

Arrêté d'habilitation du 17 mai 2016

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE SPECIFIQUES (UE1 - UE2 - UE3)

Unité d'Enseignement	Epreuves
UE1 (note sur 20)	Epreuve écrite durée 1h00 *
UE2 (note sur 20)	Epreuve écrite durée 1h00 *
UE3 (note sur 20)	Epreuve écrite durée 1h00 *

* Note éliminatoire inf ou égale à 8/20

UE FONDAMENTALE (UE4)

Unité d'Enseignement	Epreuves
UE4 (note sur 20)	Epreuve écrite durée 2h00 - 100 % de la note *

* Note éliminatoire inf ou égale à 8/20

EXAMEN ORAL (note sur 40) consistant en :

* une épreuve orale de 30 minutes correspondant à 1 question tirée au sort (10 mn de préparation et 20 mn de présentation-discussion)

Une UE est considérée acquise, validée si la note est $\geq 10 / 20$
Pour être admis au CES, il faut avoir obtenu une note $\geq 50 / 100$
à l'ensemble des épreuves sans note éliminatoire

DATES A RETENIR

* **mardi 10 janvier 2017** - 16h15 à 18h15 - épreuve écrite (UE4)

La convocation sera envoyée aux candidats un mois avant la date de l'épreuve écrite

* **jeudi 22 juin 2017** - épreuves écrites (UE1-UE2-UE3) et orales / Session 1

La convocation sera envoyée aux candidats un mois avant la date des épreuves.

* **septembre 2017** - Session 2 : épreuve écrite uniquement par UE ; validation si la note est $\geq 10 / 20$

LE JURY

Les épreuves écrites et orales sont jugées par un jury désigné par le Président de l'Université de Nantes, sur proposition du Doyen de l'UFR Odontologie de Nantes.

Il comprend au minimum **trois membres**, dont obligatoirement deux enseignants de l'UFR Odontologie de Nantes ayant participé à l'enseignement. Il est réparti de la manière suivante :

* Un Professeur des Universités, Praticien Hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires, justifiant à la fois du diplôme de docteur en chirurgie dentaire et du diplôme d'habilitation à diriger des recherches (HDR), en qualité de **Président de jury**.

* deux autres membres personnels enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires. L'un de ces membres est un intervenant ayant participé à l'enseignement.

